Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261109-CONS-AG-26-169-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 3 novembre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI-GUIDI Josepha, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, POGGI Marie-Claire, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :
BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
de GENTILI Emmanuelle à CASTELLANI Pasquale
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à STROMBONI Marie
PADOVANI Marie-Hélène à POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SIMEONI Gilles

ABSENTS :
SAVELLI Pierre, CIMINO Philippe, MONDOLONI Jean-Martin, BATTINI Nicolas

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261109-CONS-AG-26-169-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°17 - Menuiserie Intérieures a été notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS sise 20620 BIGUGLIA (SIRET : 418 693 669 000 32), pour un montant initial de 274 166.63 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires et le moins-values, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entrainant une plus-value totale de 1 250 € HT correspondant à une augmentation 0.45 % par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose d'une étagère en chêne : Etagère inférieure avec bandeau sur deux pieds en inox, étagère supérieure avec trois jambages et joue latérale du côté droit dans le bureau du Chargé de Secteur : 2 450 € HT ;*
- *Suppression de la fourniture et de la pose d'une étagère avec deux jambages et d'une étagère sur équerres dans le bureau du Chargé de Secteur : - 1 200 € HT ;*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2026 d'approuver l'avenant n°3 au marché n°24011DTIST – Lot 17 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 1 250 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261109-CONS-AG-26-169-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

DIT

-Que l'avenant n°3 au marché n°24011DTIST – Lot 17 entraine une plus-value de 1 250 € HT correspondant à une augmentation de 0.45 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 278 950.06 €HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.